

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 PAR TRIMESTRE.
 La Haye. n. 7 — Payables
 la province - 8 — d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
 premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 impriés et 20^{cts}. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, Sous n° 75.
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. van Weelden, Libraire, sous
 et chez les Libraires Doornik,
 Braires, Lange-Poeten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, LE 26 JUILLET.

REVUE POLITIQUE.

Il se livre depuis quelques mois une lutte violente entre le parti socialiste et le parti conservateur en France et en Allemagne. C'est la propriété, on le conçoit facilement, qui fait les frais de cette lutte. La propriété n'est plus un dogme accepté, avéré de tous, devant lequel on s'incline avec respect. On la discute, on la met en question, et la question est souvent résolue dans un sens hostile. Ainsi est né ce nouvel axiome, qui résume parfaitement l'esprit de l'école avancée: la propriété, c'est le vol. On doit savoir gré à M. Proudhon d'avoir si bien exprimé la pensée et les tendances des apôtres du progrès qui prétendent conduire l'humanité à la réalisation de ses destinées.

Le vol, il faut donc se hâter de la faire disparaître. C'est la propriété, on le conçoit facilement, qui fait les frais de cette lutte. La propriété n'est plus un dogme accepté, avéré de tous, devant lequel on s'incline avec respect. On la discute, on la met en question, et la question est souvent résolue dans un sens hostile. Ainsi est né ce nouvel axiome, qui résume parfaitement l'esprit de l'école avancée: la propriété, c'est le vol. On doit savoir gré à M. Proudhon d'avoir si bien exprimé la pensée et les tendances des apôtres du progrès qui prétendent conduire l'humanité à la réalisation de ses destinées.

C'est de cette façon que raisonnent les socialistes modernes, et leurs idées ont pénétré, plus qu'on ne pense, dans beaucoup d'esprits qui, s'ils en répudiaient toutes les déductions, en acceptent les prémisses. Le grand argument qu'on invoque pour légitimer une confiscation universelle des fortunes privées, c'est d'abord qu'il n'est pas équitable que ceux qui possèdent jouissent plus que leurs frères n'ayant que des moyens d'existence précaires; ensuite, que l'Etat peut tirer, mieux qu'eux-mêmes, un bon parti de leurs richesses.

En supposant que ces deux propositions fussent exactes en fait, il n'en résulterait pas en saine logique que l'éviction des propriétaires légitimes fût licite. Mais ce n'est pas de cette façon que l'on raisonne quand la cupidité est allumée. Ainsi, à l'époque de la grande révolution française, beaucoup de gens applaudirent à la spoliation de l'église. Le principal argument qu'on fit valoir pour justifier cette mesure, était identique à celui de M. Proudhon: elle est trop riche, disait-on, et l'Etat fera un bon usage qu'elle de ses richesses. L'argument parut sans doute à tous ceux qui espéraient profiter de l'iniquité. L'Église était la plus faible, elle subit la loi du plus fort.

Autrefois, qu'un penseur solitaire méconnaît dans un écrit fantastique les bases fondamentales de la société, qu'il niât la propriété, cela ne tirait pas à conséquence. Son livre tombait bientôt en oubli, les savants seuls s'en amusaient s'il était fait avec esprit. Mais quand un paradoxe devient dogme, quand le dogme se traduit en fait même partiellement, grâce à la volonté de ceux qui ont le pouvoir en main, il n'en est pas de même. L'erreur, timide la veille, devient audacieuse le lendemain, et son énergie croît de jour en jour jusqu'à ce qu'on ait atteint le dernier période du mal. C'est à cela qu'il faut attribuer le fait, malheureusement trop vrai, que les idées socialistes trouvent aujourd'hui des adhérents, qui autrefois, auraient reculé avec effroi devant d'aussi dangereuses doctrines.

Comme sans nouvelles politiques de la France. L'Assemblée nationale n'a pas siégé avant-hier dimanche; la journée est passée fort tranquillement à Paris et il ne paraît y être parvenu aucune nouvelle importante ni des départements ni de l'étranger. Tous les bureaux ont terminé l'examen du projet de constitution et nommé leurs délégués près de la commission. Mais on ne pense pas que cette commission puisse présenter son rapport en séance publique avant quinze ou vingt jours.

On a dû discuter d'urgence, hier lundi, le projet d'emprunt présenté samedi dernier par le ministre des finances. Il est probable que le projet sera immédiatement adopté par l'Assemblée. Nous avons fait connaître hier l'exposé de la situation des finances de la France, ainsi qu'il a été présenté par M. Goudchaux. On remarque qu'il y propose un nouvel emprunt de 200 millions pour combler le déficit du budget. On est étonné, comme on voit, de l'excédant de 4 millions des recettes sur les dépenses que promettaient les merveilleux exposés de MM. Garnier-Pagès et Duclerc. M. Goudchaux a été obligé de faire de la fantasmagorie de chiffres si complaisamment établis par les habiles qui ont, pendant quatre mois, manipulé les finances de la France. Sous sa main, les 4 millions d'excédants sont devenus 200 millions de déficit, et l'énorme dette flottante.

Pour combler ce déficit, occasionné en premier lieu par des diminutions de recettes sur les impôts directs et indirects, en second lieu, par les dépenses extraordinaires que les événements ont entraînés, le ministre a proposé de maintenir une année de plus l'impôt sur le sel et l'impôt sur les boissons, et de négocier un nouvel emprunt. Il a pensé qu'avec les ressources extraordinaires que lui fournira cet emprunt, il pourra subvenir com-

plètement à tous les besoins, à condition toutefois que l'on n'augmentera en aucune façon les dépenses. Ainsi, si l'on continue à voter des millions pour secourir telle ou telle industrie ou pour encourager telle ou telle forme d'association; si encore on commet la folie de se lancer dans une guerre étrangère, la France se trouvera en face d'un nouveau déficit; et, comme elle a épuisé les ressources du crédit public, la banqueroute deviendra alors inévitable.

Le programme financier de M. Goudchaux a paru suffisamment sage et pratique. La France avec le système de MM. Garnier-Pagès et Duclerc, se précipitait à toute vitesse vers la banqueroute; avec le système de M. Goudchaux, elle pourra revenir, si le pouvoir nouveau sait maintenir l'ordre et la paix, au point où elle se trouvait avant le 24 février.

Les comités et les commissions de l'Assemblée nationale, ainsi que tous les faiseurs de projets, s'occuperaient singulièrement l'application de leurs procédés d'encouragement, si, en même temps qu'ils signalent une nouvelle dépense à faire, ils indiquaient une ancienne dépense à supprimer ou une nouvelle recette à encaisser.

Il paraît que la commission chargée par le ministre du commerce de s'occuper des moyens de ranimer les exportations, reçoit de nombreuses demandes de primes de la part d'industriels qui n'ont point encore joui de cette faveur. Les branches très-diverses de l'industrie parisienne vont mettre les membres de la commission dans l'embarras; car il ne suffit pas d'accorder des primes, il faut encore les payer.

Pour les payer, il faut s'adresser au ministre des finances. Or, celui-ci répondait dernièrement à M. Mimerel, qui venait lui proposer, au nom de la commission, de consacrer une somme fixe de 15 millions à cette variété d'encouragement: « En principe, je repousse votre système de primes, qui ne peut produire les effets que vous en attendez; en fait, je ne donnerai pas les 15 millions que si vous voulez bien m'indiquer où je puis les prendre. »

Sans en avoir l'air, la pensée de M. Goudchaux est très profonde. Que de gens qui se figurent que l'Etat a en sa possession une immense tire-lire dans laquelle on peut indéfiniment puiser parce que de bons génies y versent des trésors indéfinis! tandis qu'à vrai dire, l'Etat n'a pour toute tire-lire que les poches des contribuables.

Le duc de Modène vient d'adresser aux grandes puissances signataires de l'acte du congrès de Vienne, une protestation formelle contre la prise de possession de ses Etats, par la Sardaigne et la Toscane, ainsi que contre tout ce qui s'est fait dans lesdits Etats depuis le 21 mars; il invoque, en même temps la protection desdites puissances pour la réclamation dans tous ses droits.

L'Assemblée constituante d'Autriche, seant à Vienne, s'est déclarée définitivement constituée dans sa séance du 18. Déjà les premières discussions ont révélé un antagonisme très-vif entre les nationaux Tchèques et les députés Slaves. Cette lutte des deux nationalités doit nécessairement être préjudiciable au développement des libertés politiques et des institutions constitutionnelles dans la voie desquelles l'Autriche vient d'entrer. La question nationale absorbera nécessairement les questions de principes constitutionnels.

La nouvelle que les conditions de l'armistice avaient été rejetées par le général de Wrangel, se confirme. Les deux parties belligérantes ont recommencé leurs opérations et on s'attend que l'armée suédoise y prendra part.

Une escadre anglaise, commandée par sir Ch. Napier, vient d'appareiller de Portsmouth pour aller croiser sur les côtes d'Espagne.

Le gouvernement britannique demande au gouvernement espagnol le règlement — bien plus, le paiement immédiat de la dette que l'Espagne doit à l'Angleterre.

Si satisfaction n'est pas donnée sur-le-champ, sir Ch. Napier a les ordres les plus formels pour agir sur les côtes d'Espagne.

Cette nouvelle est publiée par le *Bien public*, qui dit qu'elle lui vient d'une source certaine, mais ce n'est là évidemment qu'un conte inventé à plaisir. Le *Morning-Chronicle* nous apprend, d'ailleurs, que l'escadre de sir Napier va croiser, non dans les eaux de l'Espagne, mais sur la côte d'Irlande.

Le grand conseil de Berne, après avoir consacré trois heures à l'examen du projet de constitution fédérale élaboré par la précédente diète helvétique, a pris enfin une résolution. La lutte était engagée d'une part, entre M. Ochsenbein, grand partisan de l'acceptation d'une constitution à laquelle il a puissamment coopéré, et M. Stockmar, antagoniste de tout projet qui n'aurait pas été élaboré par une constitution fédérale. Des discours, tantôt brillants, tantôt acerbes, ont été échangés par ces orateurs distingués et par leurs lieutenants.

A la suite de ces débats, le grand conseil est allé aux voix, au milieu de l'anxiété générale, et s'est prononcé, à la majorité de 146 suffrages contre 40 pour l'acceptation de la nouvelle constitution fédérale, sous réserve de la sanction du peuple, qui aura à se prononcer dans la journée du 6 août.

Une nouvelle complication est prête à surgir. Cette fois ce pourrait bien être l'Égypte qui comble en 1840 occuperait les cabinets politiques européens. C'est de moins ce que nous annoncent des correspondances du Caire. A les en croire, la santé de Méhémet-Ali donne chaque jour des inquiétudes plus sérieuses. Le vieux Pacha, réduit à une complète prostration physique et morale, n'a plus aucune part au gouvernement. Ibrahim Pacha est donc de fait le véritable vice-roi d'Égypte. Cependant il s'en faut de beaucoup que la mort de Méhémet-Ali doive passer inaperçue; lorsqu'elle arrivera, ce sera, au contraire, l'occasion d'une grave complication d'événements dont la guerre pourra bien sortir.

Ibrahim Pacha, en effet, se prépare à refuser de subir les con-

ditions du traité imposé à son père par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie unies à la Porte. Il est déterminé à se proclamer indépendant. Il n'ira pas à Constantinople chercher l'investiture de son pachalick. Il met son armée sur le pied de guerre et presse le travail des fortifications d'Alexandrie qui avance rapidement.

Nous recommandons à l'attention spéciale de nos lecteurs un article publié par le *Quarterly Review* que nous reproduisons plus loin. Il se rattache éminemment aux intérêts sociaux que le *Journal de La Haye* ne cessera de défendre. Dans la crise révolutionnaire qui agite toute l'Europe, menaçant tel état d'une simple transformation politique, tel autre d'un bouleversement social, les deux questions dominantes sont celle de l'organisation du travail et celle des devoirs de la propriété. L'article qu'on va lire est antérieur à cette dernière révolution française qui est venue tout à coup ouvrir l'arène à toutes les attaques directes et indirectes contre ceux qui possèdent aujourd'hui quelque chose, n'importe à quel titre. On verra du reste que le *Quarterly Review*, tout en signalant les dangers intellectuels qui menacent la société par suite de l'émancipation de la petite propriété sur la grande, avoue cependant, lui-même, que personne ne semble nier les avantages d'une divisibilité de la propriété dans des limites raisonnables, en rapport avec la circonstance, la condition des fortunes, les relations mutuelles du capital disponible d'un pays et l'étendue des domaines héréditaires.

Un avis du chambellan maître des cérémonies annonce que la Cour prend le deuil, pour trois semaines, à partir du 25 de ce mois, à l'occasion du décès de LL. AA. RR. Madame la princesse Sophie d'Angleterre, le grand-duc de Hesse et l'électrice de Bavière.

La première semaine il sera porté le demi-deuil et les dernières semaines le petit-deuil.

— Il y a eu hier soir à 7 heures un conseil des ministres qui a duré jusqu'à après minuit.

— LL. AA. RR. le Prince et la Princesse d'Orange sont arrivés hier soir à La Haye, de retour du Loop.

— S. A. Mme. la duchesse de Saxe-Weimar et sa famille quittera demain matin cette résidence pour se rendre à Mannheim.

— Il a été beaucoup écrit dans les journaux depuis quelques temps sur la maladie des pommes de terre. — Les avis émis ont été pour la plupart contradictoires.

Nous sommes à même de pouvoir donner des renseignements certains sur l'état actuel de ce tubercule, tel qu'il résulte des rapports officiels fournis par les autorités de quelques provinces; ce que nous faisons avec d'autant plus de satisfaction que le résultat du plus scrupuleux examen, est de nature à diminuer de beaucoup les inquiétudes existantes à ce sujet.

Dans la province du Brabant-Septentrional, les rapports sont généralement très-satisfaisants, — ainsi que dans le Limbourg; dans cette dernière province, tous les autres produits agricoles promettent pareillement une récolte abondante. Dans la Hollande-Méridionale, les fanes ont beaucoup souffert de la maladie; aux environs de Gravezande, la récolte peut être considérée comme perdue pour la plus grande partie; et dans le voisinage du Westland, la détérioration est considérable; dans l'Overyssel, aux environs de Ysselmuïden, Zwoller-Kerspel et du côté de Deventer, la maladie s'est bien déclarée, mais dans une proportion très-peu inquiétante. Nous donnerons le résultat des autres provinces au fur et à mesure qu'ils nous parviendront.

— Les amis de la langue et de la littérature italienne apprendront avec satisfaction que l'occasion assez rare ici d'apprendre et d'étudier cet idiome, leur est offerte aujourd'hui. M. Gaston, qu'un long séjour à Naples et à Florence a familiarisé avec la connaissance de cette langue, et que ses attributions fixent pour quelque temps à la Haye, se propose de donner des leçons particulières de langue et de littérature italienne, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier. A une connaissance approfondie de cette langue M. Gaston joint encore le mérite de parler dans toute sa pureté la langue française.

Nous avons dit ces jours-ci que dans toutes les questions graves dont le parlement britannique a été saisi depuis la retraite du dernier cabinet, c'était toujours sir Robert Peel qui avait exercé la plus grande influence dans les décisions de la chambre des communes. Les dernières discussions qui ont eu lieu le 22 de ce mois au sujet de la suspension de l'*habeas corpus*, demandé par le gouvernement, c'est encore cet homme d'Etat qui a amené la chambre à voter d'urgence le bill du gouvernement. Il n'est pas sans intérêt de connaître le discours qu'il a prononcé en cette occasion. L'abondance des matières nous a forcés hier de n'en donner qu'un résumé fort succinct. Voici comment s'est exprimé sir Robert Peel:

Je donnerai à la mesure proposée mon approbation complète et sans aucune réserve. Cette approbation ne m'est dictée par aucun sentiment politique, par aucun souvenir d'anciennes querelles de parti. Je veux que mon approbation soit complète parce que je veux fortifier le gouvernement contre les tentatives des conspirateurs. Je ne veux pas expliquer mon vote par un long discours ou en disant que la mesure eût pu être présentée plus tôt. Le gouvernement a une difficile mission à remplir et je veux l'appuyer de tout le poids de mon influence personnelle.

Je crois que la couronne pourrait faire prévaloir son autorité sans cette mesure, mais ce serait au prix de torrents de sang. (Applaudissements.) Le parti de la sédition encourage les masses à recourir à la force physique en vue du renversement du gouvernement. Il les excite à s'emparer des propriétés pour se les partager ensuite. Le danger est imminent. Je ne demanderai donc pas pour qu'on suive la forme ordinaire, les pouvoirs réclamés

La commission de constitution de Prusse a terminé son travail... le 6^e et le 7^e Chapitres, les derniers traitant de l'organisation judiciaire et de l'administration financière. Le temps nous manque aujourd'hui pour donner quelques détails sur les changements que la commission y a apportés. Nous les donnerons demain.

21 JUILLET. — Le ministre de l'intérieur a reçu une dépêche télégraphique de Prague qui annonce que l'état de santé de l'archiduc Jean a été acueilli avec enthousiasme à Vienne. C'est une députation du comité de sûreté qui s'est complétement à son arrivée. L'archiduc Jean, présent, était très ému et a répondu à la députation : « Je vous comprends, Messieurs. Ma femme recueille aujourd'hui la récompense que son amour pour moi a depuis longtemps méritée. »

— Le prince Charles-Albert, fils de l'archiduchesse Hildegarde, est mort à Prague.

Nous publions ci-après la traduction du programme du nouveau ministère autrichien :

Le ministère prend la direction de l'administration au moment le plus difficile de notre réveil politique, au moment où une ère nouvelle de liberté ouvre pour le pays, et il considère comme un devoir de faire connaître franchement et sans détours les principes qui lui serviront de règle.

Ce qu'il veut, c'est l'établissement durable de la monarchie constitutionnelle, populaire, ayant pour base la volonté de la nation légalement exprimée ; il est convaincu qu'un gouvernement n'est fort que lorsqu'il a sa base dans le peuple. C'est alors seulement que l'État peut être maintenu dans la prospérité et que les besoins de la patrie réclament en premier lieu la consolidation des libertés déjà acquises. Le ministère espère que, soutenu par la confiance et le concours de tous les amis du progrès légal, il sera en mesure de protéger contre toute agression les droits du peuple et de la couronne.

Mais pour que la liberté soit forte, il faut que le gouvernement soit fort, lui aussi. Le ministère défendra à tous les vœux équitables, il défendra tous les droits du peuple ; mais en même temps il déclare de la manière la plus positive, qu'il ne se laissera rien arracher par la force, qui, suivant sa conviction, serait contraire à la liberté et au bien de la société. En même temps, il considérera toujours comme un devoir sacré de tenir compte des vœux de l'opinion publique.

Le ministère reconnaît complètement la nécessité de faire jouir à la fois toutes les provinces des bienfaits de la liberté constitutionnelle. En conséquence, l'un de ces premiers actes sera de prendre, à cet égard, toutes les mesures nécessaires.

Le cabinet est profondément pénétré de la nécessité, pour l'Autriche, d'être à l'avant-garde de la civilisation européenne du côté de l'Orient, de rester forte et unie. Mais, pour que la grandeur et l'unité de l'Autriche, pour que ses garanties les plus complètes de la liberté civile et politique, soient une vérité, il faut que le cabinet soit non seulement le ministère de la réforme politique, mais encore de la réforme administrative : la plus radicale.

Convaincu que, pour faire disparaître toute méfiance entre le peuple et le gouvernement, il faut que la franchise et la probité soient les principes de son action, le gouvernement s'efforcera de donner satisfaction aux vœux nationaux des provinces la plus complète et la plus impartiale. Le ministère croit que le but national, qui poursuit la patrie tout entière, de même que l'union intime de l'Autriche à l'Allemagne, ne peuvent être atteints et garantis que par une complète égalité entre toutes les nationalités dans l'Etat fédéral.

En agissant d'après ces principes, le ministère espère pouvoir compter sur la coopération de l'Assemblée de l'Empire.

La séance publique d'Autriche tenu le 18 juillet, sa tenue, sa tenue préparatoire, les députés ont été dans la salle. Les députés n'y sont plus groupés d'après leurs opinions, mais par nationalités. On doit donc s'attendre, non pas à une lutte de principes, mais à une lutte de nationalités. La majorité s'annonce comme devant appartenir au slavisme.

La vérification des pouvoirs étant terminée et 208 élections se trouvant valides, le président a déclaré la diète constituée. Malgré de vives réclamations, l'Assemblée a adopté une proposition de M. Rugez, de Prague, tendant à ce qu'on ajournât la nomination du bureau à laquelle on avait dû procéder immédiatement aux termes du règlement provisoire. M. Rugez a motivé sa proposition sur ce que, dans l'intérêt de la patrie, on devait attendre que tous les députés tchèques, qui avaient été retenus par les tristes événements de la Bohême, fussent arrivés à Prague.

L'adoption de cette proposition, par 145 voix contre 135, et le retard de l'élection de M. Strömbach, de Prague, à la présidence du bureau, ont été deux échecs pour la partie allemande.

M. Rugez, député tchèque, a été élu président de la diète. M. Goldmark, très populaire, a vainement essayé de faire passer la loi sur le soulèvement de la Bohême ; mais quelques-uns des plus acharnés ont saisi son cheveu par la barbe, et ce n'est qu'après un long discours et qu'après avoir été insulté lui-même, que M. Goldmark est enfin parvenu à leur faire lâcher prise.

Le lendemain de la séance de l'Assemblée, les députés tchèques ont tenu une séance particulière. Les Bohèmes ont déclaré que si un fait pareil se reproduisait, la diète ne pourrait pas être tenue à Vienne. M. Goldmark a demandé que la chambre exprimât sa désapprobation à propos de cet événement, ce qui a été adopté à l'unanimité.

Le ministre de la justice a demandé à la chambre l'autorisation de déposer le lendemain un projet de loi sur l'inviolabilité des députés, qui a été accordé à l'unanimité.

L'envoyé autrichien au parlement allemand, M. Ladislas de... a reçu du ministre de l'Empire l'ordre de se mettre en relations diplomatiques avec le ministre de l'Empire.

Un décret de Munich le 18, à la Gazette d'Augsbourg. Le duc de Modène vient d'être élu aux grands électeurs signataires de la constitution. Une protestation formelle contre la nomination de ce prince a été faite dans ses Etats depuis le 21 mai, et il invoque en même temps la protection des grandes puissances pour sa réintégration dans tous ses droits.

STETTIN, 20 JUILLET. — Avant-hier est arrivé ici de St-Petersbourg le steamer « Vladimir ». Toutes les personnes qui étaient en parfaite santé, il a été admis à la libre pratique. Le général de... était à bord du « Vladimir ». Le ministre de St-Petersbourg (Gaz. de Spener).

Des lettres de Constantinople du 5 juillet annoncent que les troupes turques ont cessé d'agir de concert à l'égard des villages blir l'ordre dans les principautés danubiennes insurgées. Un

corps de 15,000 hommes est destiné pour l'occupation de la Petite-Vallachie.

La Gazette de Vienne annonce dans son dernier numéro que les Russes exigent la réintégration du prince Bibesco. On dit qu'ils entrèrent le 15 ou le 16 à Bucharest au nombre de 100,000 hommes. On pense cependant que ce chiffre est exagéré. (Gaz. univ. d'Augsb.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 18 JUILLET. — M. Luis Armero, nommé récemment commissaire royal dans la banque de St-Ferdinand est arrivé à Madrid. Il est déjà dans l'exercice de ses fonctions.

La petite alarme d'hier au soir n'a rien eu de sérieux : elle n'a pas nécessité, de la part des autorités, l'adoption de précautions extraordinaires. Les quelques coups de feu tirés par les sentinelles ne doivent pas avoir plus de retentissement qu'ils ne le comportent naturellement.

On dit que le général Santos Lahera sera appelé à remplacer le général Oribe, comme inspecteur des carabiniers.

Le général Echaluze, natif de Navarre, commandant général de la province de Santander, a été nommé commandant général de Biscaye, en remplacement de M. Junguera ; le général Echaluze est remplacé à Santander par le général Matayalos, le général Rodriguez Sol, remplace le vieux général Mir dans le commandement général de Guipuzcoa.

Un bulletin officiel inséré aujourd'hui dans la Gazette annonce que le brigadier F. Garcia Paredes a disparu après 2 heures 1/2 de combat, les bandes réunies de Lordell, Borges et autres. Il y a eu des morts et des blessés de part et d'autre. Le capitaine général de la Catalogne donne ces nouvelles au gouvernement.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 23 JUILLET. — L'état de santé de M. Marrast, président de l'Assemblée nationale, s'est aggravé cette nuit. Il a été impossible de le transporter de l'hôtel de Ville, où il est toujours, à son domicile.

On assure que la Prusse a offert d'accréditer un ministre plénipotentiaire à Paris, mais en demandant qu'on donnât à M. Emmanuel Arago, à Berlin, un successeur moins sympathique aux propagandistes allemands, et plus occupé des relations amicales que la République peut avoir à entretenir avec le gouvernement prussien.

On vient d'effacer, par la pierre ponce, tout ce qui entourait le palais des Invalides, et l'inscription qui y avait été gravée après la révolution de février.

Hôpital des invalides civils.

D'un autre côté, on enlève toutes les affiches qui salissaient les monuments publics.

Nous allons voir bientôt les maçons au Louvre. L'achèvement de ce magnifique palais est décidé. Un projet présenté par MM. Visconti et Trélat fils a été adopté. Il va être mis à exécution. La difficulté d'argent se trouve résolue par l'offre d'une compagnie qui propose au gouvernement de faire toutes les avances des travaux, et de se rembourser avec un immeuble de la couronne. (Bien public.)

— La plus grande activité règne en ce moment dans toutes les grandes administrations publiques.

Les consignes sont sévèrement observées.

Les arrivées et sorties des bureaux ont lieu aux heures prescrites par le règlement, et l'interdiction est observée.

Tous les huit ou dix jours, des feuilles signalétiques sont remises au chef du pouvoir exécutif, et l'on sait qu'il a dit que tout employé, quelque grade qu'il ait, s'il ne fait pas rigoureusement son devoir, doit être chassé.

On assure que les employés du ministère de la guerre vont être organisés militairement. Ils auraient leurs armes dans leurs bureaux, pour se défendre en cas d'attaque.

— On signe en ce moment à Paris, une pétition à l'Assemblée nationale pour demander l'amnistie en faveur de ceux des insurregés qui ont été égares.

— Il y avait incertitude au Palais sur la question de savoir si les tribunaux tiendraient audience les 27, 28 et 29 juillet. Le cours et le tribunal, en indiquant des causes à plaider aux audiences de chacun de ces trois jours, ont témoigné que, dans leur pensée, et en l'absence de tout acte officiel émané du gouvernement, il y avait lieu de ne pas interrompre le cours de la justice.

— On sait que des déclarations de toutes sortes sont parvenues à l'autorité à l'occasion de signaux télégraphiques qu'on aurait observés presque dans tous les quartiers de Paris. Une instruction a été suivie sur chacune de ces déclarations, et il a été reconnu qu'il n'y en avait pas une seule de fondée.

Même part enfin l'autorité n'a trouvé les traces de manœuvres coupables de ce genre.

— On écrit de Douai :

Les filatures de laine de nos environs ont reçu quelques commandes dans le courant de ce mois : on nous assure que les établissements qui avaient suspendu une partie de leur fabrication reprendront tous d'ici à quelques jours leur marche ordinaire. Il en sera de même, nous dit-on, des peignoirs de laine, qui avaient tous arrêté à la suite de la crise commerciale déterminée par la révolution de février.

— Le 68^e de ligne a quitté Lyon pour rentrer dans ses cantonnements ; l'aspect de plus en plus rassurant des ouvriers, leur attitude pacifique et convenable, permet à l'autorité de se relâcher des précautions qu'elle avait cru devoir prendre en face d'éventualités menaçantes.

— On remarquait aujourd'hui au Palais, dans les rangs du 9^e bataillon de la garde mobile, une jeune cantinière, portant sur sa poitrine la croix d'honneur, qu'elle a reçue des mains du général de Lamoricière.

Cette jeune fille, à peine âgée de dix-huit ans, se trouvait le 24 juin avec un détachement de la garde nationale, dans la rue Saint-Jacques, près de la barricade de la rue des Noyers. Un feu nourri partant des maisons voisines protégeait la barricade. La jeune cantinière, un sac sur la main, se jette en avant, et au milieu des balles, marche droit au ponton drapeau, lui abat le poignet et lui enlève son étendard pendant que les gardes nationaux, qui s'étaient emparés de la rivière, emportent d'assaut la barricade.

La jeune legionnaire, qui était venue assister à l'une des audiences du tribunal, recevrait en récompense les éloges que l'on s'empresse de lui adresser pour sa conduite.

Nous trouvons dans le rapport fait par M. Etienne, au nom du comité des finances, sur le projet de règlement définitif du budget de l'exercice 1848, le relevé des diverses dettes contractées envers la France par des puissances étrangères.

Premièrement. Au 15 mai 1848, la portion de l'emprunt grec, garanti par la France, s'élevait à la somme de 3 millions.

Deuxièmement. La France a fait pendant trois ans, en 1831, 32 et 33, pour la défense de la Belgique et la défense de son territoire, des armements dont la dépense doit être remboursée à la France. Le montant des réclamations s'élève à plus de 15 millions.

La régence de Tunis doit aussi rembourser à la France les frais faits pour un armement extraordinaire destiné à la défense du bey.

Troisièmement. En 1832, un emprunt entre la France et la Saxe a été négocié, et le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, a affecté le produit des mines de Wieliczka au remboursement de l'emprunt. C'est le gouvernement russe qui doit faire ce remboursement à la France.

Le rapport de M. Etienne laisse donc ignorer le chiffre de ces deux créances.

Quant au bilan du trésor indiquée depuis longues années un compte rendu entre le trésor public et la couronne, dont le montant s'élève à 300 millions et demi.

Les dépenses de la France française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1808, dont le remboursement est exigible, s'élevait à plus de 98 millions. On nous écrit de Madrid en 1823, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a été fixé provisoirement le chiffre de la France à 80 millions. L'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 fr. pour l'intérêt du capital, et 1,600,000 fr. pour amortissement, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital restant.

Toutefois, cette somme n'a pas été définitivement reconnue par le gouvernement espagnol, qui a évalué sa dette à une somme inférieure. Quoi qu'il en soit, la créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances pour 58 millions, s'est trouvée réduite par divers versements à 47,367,047 f. Cette somme comprend 32 millions des termes échus, auxquels il faut ajouter 22 millions d'intérêt.

En somme, voilà des créances pour 80 à 100 millions qu'il est important d'examiner immédiatement, pour en connaître la valeur réelle, passer des arrangements positifs avec les puissances qui les doivent, et supprimer en fin de compte de nos budgets et de nos calculs ce qui ne doit pas ou ne peut pas être payé. (Omnibus.)

LES FUNESTES EFFETS DE LA DIVISION DE LA PROPRÉTÉ EN FRANCE.

Le gouvernement français entrepris, il y a plusieurs années, un immense travail statistique sur les ressources agricoles de la France : des documents officiels, préparés simultanément dans les 37,300 communes du royaume, et présentés pour chacune d'elles le tableau détaillé de l'état de son agriculture, de ses produits, de divers genres, de sa consommation, etc. furent ensuite réunis, classés, comparés avec soin, et livrés à la publicité avec une loyauté et une impartialité auxquelles nous nous plaignons à rendre hommage. De cette masse énorme de chiffres et de faits, MM. Mounier et Rubichon ont dégagé, par une série de données et de résultats, dont ils ont cru pouvoir tirer les conséquences que l'agriculture — c'est-à-dire la prospérité intérieure de la France, était dans un état de rapide décadence, et que si la législation actuelle, qui tend à subdiviser de plus en plus les héritages, reste en vigueur, il faudrait attendre une complète désorganisation du système social. Nous ne pouvons pas toutes les opinions de MM. Mounier et Rubichon ; mais leur ouvrage de grand ouvrage officiel et les commentaires qu'ils y ont joints, ayant attiré l'attention de beaucoup d'esprits sérieux, nous avons pensé qu'on nous saurait gré d'en résumer ici la substance et les conclusions.

Les dispositions du Code Napoléon en ce qui concerne les successions, sont trop conçues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler : il nous suffira de dire qu'elles tendent, sauf les réserves déterminées dans le mot de *portion disponible*, et de *majorat*, à un partage égal entre tous les héritiers sans distinction de nature de propriété. Dans la plupart des autres pays, la loi établit une différence sensible entre les biens-fonds et la propriété mobilière. En Angleterre, et plus encore en Ecosse, l'ancien principe féodal de la législation favorise l'intégrité de la propriété foncière et la division des biens meubles. Cette distinction, indépendamment de ses effets sociaux et politiques, est fondée en raison. Des meubles, en effet, peuvent se partager sans inconvénient pour personne, et au contraire pour le plus grand avantage de tous ; mais si l'on ne maintient pas la distribution de la terre en propriétés assez considérables pour permettre et assurer l'application d'un grand système de cultures régulières, elle se fractionnera, comme en France, en petits lots qui ne comportent pas l'emploi de capitaux auxquels ils n'offriront d'aillieurs pas de retour, et au lieu d'une large aristocratie territoriale — seule base solide d'un bon gouvernement et de la prospérité nationale — on n'aura plus qu'une multitude de petits propriétaires malaisés, sans consistances sociales, comme sans influence politique.

« Si une pareille législation reste en vigueur, dit Malthus, et si on ne trouve pas moyen de l'éluder, il y a tout lieu de supposer que dans cent ans d'ici, le pays soumis à son action sera aussi remarquable par son extrême pauvreté que par l'extrême égalisation de la propriété. Il n'y aura de riches que ceux qui recevront des traitements de l'état. » Les détails qui suivent feront voir que ces prédictions de la science se réalisent peu à peu, et qu'il ne serait pas étonnant qu'il fût donné à nos descendants d'être témoins de leur entier accomplissement.

La superficie de la France (sans parler de la Corse, dont nous ne nous occuperons pas) est de 51,895,000 hect.

Sur quoi il faut déduire pour les routes, rivières, étangs, forêts de l'état et domaines non productifs, etc., environ 2,147,000

Reste en terre plus ou moins productive 49,748,000

La population de la France était, d'après le recensement de 1836, de 33,333,021 individus, soit près d'un hectare et demi par tête (1).

Il résulte des Documents statistiques publiés en 1836 par le gouvernement français, qu'au 1^{er} septembre 1837, il existait par moins de 123,360,338 parcelles de terre, formant au total une superficie de 49,748,000 hectares. Ce fait, qui indique une subdivision presque universelle du sol (2), ne doit cependant pas être considéré comme donnant la mesure exacte de l'état actuel de la propriété. Il faudrait commencer par déduire de ce chiffre total 7 millions de maisons avec leurs dépendances, ce qui réduirait probablement à 110,000,000 de parcelles de terre proprement dite. Mais, après toute, le nombre de ces parcelles est ici de peu d'importance parce qu'il peut arriver et qu'il arrive continuellement qu'elles se trouvent réunies, soit en nombre considérable, dans les mêmes mains ; la véritable question n'est pas dans le nombre des propriétés, mais dans celui des propriétaires. Malheureusement, il est impossible d'établir le dernier chiffre, avec précision, sur l'état du mouvement continu de réunion et de séparation qui a lieu dans cette infinité

(1) Superficie de l'Angleterre et du Pays de Galles	14,000,000 hect.
Population en 1841	20,000,000
Soit 1 individu par 0 hect. 91 ares.	
Superficie de l'Espagne	2,500,000
Population en 1841	2,600,000
Soit 1 individu par 0 hect. 92 ares.	
Superficie de l'Irlande	2,100,000
Population en 1841	3,100,000
Soit 1 individu par 0 hect. 65 ares.	

(2) La commune d'Agenville (Seine-et-Oise), dont la surface territoriale est de 1,550 hectares, est divisée en 85,000 parcelles, dont 40,000 parcelles n'ont pas plus de 45 et même 30 centiares au plus ; il y a de ces parcelles de 0,2 et même de 0,1 centiares. Le département de la Meurthe présente des exemples de subdivision non moins curieux.

de petites parcelles éparses sur toute la surface de la France; on ne peut qu'essayer d'en arriver par approximation. Ainsi, l'on compte près de onze millions de cotes foncières, représentant autant d'individus, propriétaires d'un nombre quelconque de parcelles, situées sur le territoire d'une même commune. Ceci réduit tout d'abord le nombre des propriétaires au dixième du nombre des parcelles de terre. Mais la plupart des personnes sises possédant des terres dans plus d'une commune, on a conclu de différents calculs auxquels on s'est livré à ce sujet, qu'il y avait en France environ cinq millions et demi (5,446,763) de familles propriétaires distinctes. Nous voyons, par le tableau des cotes communales, qu'il n'y a pas moins de 5,463,000 propriétaires imposés au-dessous de 5 francs; or, la moyenne de la contribution foncière pour toute la France étant de 2 fr. 50 par hectare, nous avons ainsi plus de cinq millions de propriétaires ne possédant pas en moyenne deux hectares, et la grande majorité de ce nombre possédant beaucoup moins; nous avons en outre 3,300,000 autres propriétaires communaux, dont les cotes indiquent des propriétés au-dessous de 4 hectares en moyenne. Nous aurions pu supposer, en raisonnant a priori, qu'un grand nombre de ces petits propriétaires eût des biens fonds dans différentes communes; aussi sommes-nous portés à croire que le chiffre de cinq millions et demi de propriétaires distincts est au-dessous de la vérité. Quoi qu'il en soit, nous l'admettons comme exact, et l'étonnement qu'il nous cause n'est diminué en rien par les conséquences qui en découlent. En premier lieu, nous voyons par les états officiels que la valeur totale des immeubles, en France, est estimée à 39,515,000,000 fr., et leur revenu annuel à 1,530,000,000 fr. (1), ou environ 4 p. c.; ce qui donne, pour nos cinq millions et demi de propriétaires, un revenu moyen de 287 fr. Cependant cette moyenne, toute faible qu'elle est, donne encore une idée infiniment plus favorable de l'état des choses que l'évaluation suivante et plus détaillée des différentes classes de propriétaires:

Classes des familles dont le revenu n'excède pas	Nombre
100	85,997
200	737,126
300	369,603
500	342,082
1,000	276,615
2,000	170,579
5,000	23,777
10,000	16,598
10,000	6,681

Il est à regretter que ce travail n'ait pas été poussé plus loin; car nous aurions désiré avoir quelque espèce de classification, n'eût-elle été que conjecturale, des 6,600 revenus au-dessus de 10,000 fr. par an. Mais nous voyons, en nous reportant à d'autres documents, que sur les 13,000 cotes les plus élevées (représentant par conséquent les propriétés les plus considérables); la moyenne du revenu était de 17,260 fr.; et comme il s'en trouve, dans ce nombre, près de quatre mille au-dessous de 10,000 fr., il faut croire qu'il y a dans les séries supérieures quelques fortunes considérables (2) qui servent à former cette moyenne de 17,260 fr. Quoi qu'il en soit, il est évident que, par suite de l'action incessante de la loi, les 13,000 revenus de 17,260 fr. seront convertis dans le cours de la génération prochaine (en supposant un moyen de 3 héritiers par chaque succession ouverte) en 39,000 revenus de 5,753 fr. Quant au travail de reconstruction ou d'accumulation par mariage, acquisition, succession collatérale, lequel s'opère simultanément et en sens contraire, il est important à apprécier les effets consécutifs de la législation: son influence devrait se faire sentir surtout sur les propriétés assez rapprochées les unes des autres, et cependant on voit le nombre des cotes communales s'accroître rapidement. De 1826 à 1835, les cotes foncières augmentent de 60,000, ce qui donne 60,000 morcellements de plus par an (c'est le terme technique, et il est très significatif); et cet excédant de la décomposition sur l'accumulation se montre, dans la période décennale suivante, une progression toujours croissante. Ce morcellement en nombre implique nécessairement une diminution générale en valeur; mais un autre tableau nous prouve d'ailleurs que c'est sur les grandes propriétés que cette division agit avec le plus de force: dans l'espace de dix ans, le nombre des propriétés payant moins de 20 fr. d'impôt s'est accru d'un neuvième, tandis que toutes les classes supérieures ont diminué d'un tiers. On conçoit que, par la force même des choses, elles iront toutes en s'amointrissant de plus en plus.

(1) 63,250,000 L. Le chiffre total du revenu annuel des propriétés soumises à la taxe des pauvres en Angleterre et dans le pays de Galles était, en 1841, de 62,540,000 L. Cette coïncidence est curieuse; mais il faut remarquer qu'il s'agit, en Angleterre, d'une surface de territoire qui n'était pas la tiers de celle de la France et d'une population qui n'était pas la moitié.

(2) M. Lullin de Châteauneuf a fait un calcul qui présente à peu près les mêmes résultats généraux, quant au grand nombre des petits propriétaires. Il évaluait la superficie productive de la France à 46 millions d'hectares, et le nombre des familles propriétaires à 4,800,000 qu'il classe ainsi:

Familles.	Hectares.	Revenu.
3,000 possédant en moyenne.	355	2,840,000
15,000	180	2,700,000
67,000	84	5,628,000
110,000	56	6,160,000
220,000	35	7,700,000
480,000	14	6,720,000
3,900,000	3.64 ares	14,252,000
4,800,000		46,900,000

3,900,000 familles possédant 3 hect. 64 ares ne s'éloignent pas trop du chiffre donné dans le texte de 4,000,000 de familles avec un revenu annuel n'excédant pas 200 fr. — et il ne faut pas perdre de vue que ces 3 hect. 64 ares représentent la moyenne de près de cinq millions de propriétés, dont la moitié au moins doit être au-dessous de ce taux. Mais nous soupçonnons M. Nouhier de s'être basé sur l'évaluation cadastrale des propriétés, qui est bien inférieure à leur valeur réelle; il est probable que ce qui est évalué officiellement 50 fr. en vaut 75.

(2) La plupart de ces grandes fortunes territoriales consistent en terres, qui offrent la plus grande résistance pratique au système de morcellement.

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.
JEUDI 22 JUILLET 1848. (REPRÉSENTATION N° 23.)
NORMA,
grand opéra en quatre actes, musique de Bellini, paroles imitées de l'Italien par M. B. Mounier.
Précédé de:
ZOU OU L'AMANT PRÊTE,
vaudeville en un acte, par MM. Scribe et Meleville.

ANNONCES.
AVIS IMPORTANT.
Une administration de Paris demande pour une opération fort importante, qui doit produire de très bons résultats, et assurer un beau traitement, une ou deux personnes bien conduites dans le monde, s'adresser pour tous les renseignements à M. A. G. M. MIGNANT et C^{ie}, 1, rue de Choiseul à Paris. (Par lettre ou par franchise.) (175)
LEÇONS DE LANGUE ITALIENNE
Par M. G. B. M. MIGNANT, maître au Théâtre Royal de La Haye, ex-premier sujet des Fédérés de la République de Florence et de Naples.
S'adresser: *Houtmarkt*, n° 19, à La Haye.

PARTIE COMMERCIALE.

MARCHÉS.

Suite de la revue d'Amsterdam, (résumé du Handelsblad. — Voir le n° d'hier).
TEINTURES: L'indigo se soutient bien, et journalièrement quelques ventes sont opérées à des prix très fermes. — Cochenilles: sans variations et peu de demandes; des bois de teinture il s'est réalisé quelques parties de *Compèche* aux prix précédents et pour l'exportation; les autres sortes sans variations. Résine a été un peu mieux payée pour les besoins du jour. — GARANCE sans changement, avec peu de demande.

CUIRS: Des fûtes occidentales, calme à cause de la saison; pour les besoins on a remarqué quelques achats à des prix au-dessous de ceux des dernières ventes publiques pour des parties assorties de Pernambuco et de Bahia, ainsi que l'écoulement en totalité de l'approvisionnement de Madagascar provenant des dernières ventes publiques. — En outre des parties des Indes-Orientales provenant des dernières ventes publiques, il s'est encore vendu 1500 pièces ainsi que les plus belles qualités pour l'exportation; tandis que les cuirs de Madras et quelques sortes de Bengale de qualité inférieure et moyenne se sont écoulés au fur et à mesure qu'ils ont été offerts. — Les importations ont consisté en 1804 pièces. — Les cuirs du pays sans changements et difficiles à placer.

MÉTAUX: Les transactions se sont bornées à un lot de 1000 blocs Etain de Banca au prix non varié de fl. 45 1/2.
SPICES: Genièvre en hausse; degré d'Amsterdam fl. 16 1/2 à fl. 18. — degré d'Amérique fl. 16 1/2 à fl. 18 3/4; dans les prix des autres articles il n'est presque point de changement à citer, en cote l'Alac. n. qual. de fl. 125. — à fl. 250. — Anon. Nickerie et Surinam fl. 11 à fl. 13; de Jamaïque fl. 23 à fl. 38. — Alcool 3/8 l. 12 3/4 à L. 13; de Barcelone 3/8 l. 14 1/2 à L. 14 3/4.

GRAISSES ET SUIS: Le marché est plus faible. La graisse d'Amsterdam s'est vendue au prix réduit de fl. 25 1/2 à fl. 26. — en Surinam très peu d'affaires ont eu lieu; on offre le *St-Petersbourg* jaune, n. 28 1/2 à fl. 29. — Le *Sambour* a été payé fl. 22 à fl. 23.
GRAISSES HOLLANDAISES: etc. — Réception d'une vente de 400 tonn. Huile de foie de poisson de Bergen qui ont été vendues de la première main, les transactions dans toutes les sortes d'Huiles de poisson ont été très insignifiantes, et les prix n'ont subi aucune variation marquante. — Le prix du Hareng est actuellement fixé à fl. 500. — par last; par suite de l'arrivée de plusieurs bateaux pêcheurs et de nouvelles plus favorables relatives à la pêche. — Stockfish (Rondvisch) fl. 19. — Anchois fl. 40 1/2 à fl. 11 1/2.

AMSTERDAM, 24 JUILLET. — Les 340 p. cuirs de Java sec. (al. avariés) exposés en vente publique ont été vendus Lot 1. 25 1/2 c. Lot 2. 26 c. Lot 3. 23 1/2 c. Lot 4. 19 1/2 c. Lot 5. 16 c. — Nous apprenons que la Société de Commerce est d'intention de continuer à recevoir les offres pour tout le Café restant des dernières ventes publiques jusqu'au Samedi prochain; après ce jour l'opération d'acheter par soumission cessera.

ROTTERDAM, 22 JUILLET. — *Revue hebdomadaire.* — Café: L'article est resté sans variation; le Java éprouve toujours quelque demande; on a écoulé aux enchères durant cette huitaine env. 1400 b. Liguayra de 17 à 21 c. selon qualité. Le *Jenny Lind* d'importé de Rio-Janeiro 2224 b. Brésil. — Env. 2000 b. Java sont annoncées en vente publique pour le 20 courant.
SUCRES: Les opérations de la huitaine se sont bornées à quelques parties Java, traitées en 2^e main à des cours en hausse, ainsi que 206 bques Nickerie, vendues aux enchères de fl. 19 à 21 1/4. — En raffiné, on a conclu quelques affaires à des prix en avance. Les prix sont en hausse de fl. 1 1/2 sur ceux d'il y a huit jours.
RIZ: Le marché a été généralement calme; toutefois, les prix n'ont pas subi de variation marquante.

TABAC: On a écoulé durant la huitaine env. 325 bouc. Maryland et Ohio aux prix précédents. Les affaires ont été également assez suivies en 2^e main.
TEINTURES: L'indigo reste recherché dans les sortes courantes. — Garance sans variation avec peu d'affaires.

HUILE DE SUIS: Par continuation avec peu d'affaires; aucune partie sous voile n'étant offerte en vente.
ROTTERDAM, 24 JUILLET. — Aujourd'hui il a été vendu 219 paq. Tabac de Java ex *Dionysia Catharina*, 40 sur-idem de Havane ex *Admiral Tromp*, prix secret.

VENTES PUBLIQUES ANNONCÉES.

- 26 JUILLET. 1332 paq. tabac de Java. — 26 JUILLET. 1332 paq. tabac de Java.
- 27 » 73854 kranj. sucre de Java par la Société de Commerce.
- 27 » 89/1, 76/2 et 268/4 tonn. Corinthes nouveaux de Patras.
- 31 » Le koff *Bernardina*, le koff *Aurora* et l'allégé *het Welvaan*.
- 7 Aout. La frégate *Sophia Maria*, et quelques actions de différentes Sociétés d'armateurs.
- 15 » Une partie fanons de baleine.

AMSTERDAM, 24 JUILLET. 2000 balles Café de Java.
15 Aout. 109 barr. de Garances.

GRAINS, GRAINES, HUILES ET SPIRITUEUX.

AMSTERDAM, 24 JUILLET. — Froment, avec beaucoup d'affaires en hausse, 127, 129 & big. Pol. fl. 280, 295. — 128 & idem, fl. 285, 292. — 130 & Rostock, fl. 260. — 130 & de Fries, fl. 250. — 125 & id. (amet) fl. 225. — 123 & Groningue, fl. 205. — 124 & idem (amet), fl. 210. — 129 & Groningue, fl. 1227. — 130, 131 & de Gueldre, fl. 240, fl. 250.
SUAGES: également très recherchés, 126 & Wismar, fl. 165. — 118 & de Danem. fl. 188. — 127 & de Prusse, fl. 172. — 116, 117 & St-Petersb. fl. 145, fl. 147. — 126 & de Poméranie, fl. 165. — 123 & idem, fl. 160. — 124 & Romme, fl. 161.
ORGE: avec plus de mouvement et à des prix tant soit peu en hausse, 97, 100 & de Fries d'hiver, fl. 110, fl. 118. — 111 & de Danem. fl. 150.
AVOÏNE: 92 & gros, fl. 126.
SARRASIN: ferme, et vendu pour les besoins aux prix suivants: 116 & de Fries, fl. 180. — 117 & de Fries orient. fl. 154. — 112 & de Danem. fl. 147. — 119 & Amersfoort et Nykerk, fl. 176. — 119, 120, 121 & Amersfoort, fl. 177, fl. 180.
Il a encore été vendu *Faon* par partie; 128 & suranné big. de Pol. n° 313. — 125 & big. idem, fl. 270. — 126 & suranné rouge de Silésie, fl. 265. — 126 & Seigle par partie, 118 & Odessa, fl. 146. — à *livraison* 118 & St-Petersbourg fl. 150.

GRAINE DE COLZA: faible, du Beluwe, L. 54. — par 9 tonn. en Avril, L. 60. — Octobre et Novembre, L. 59.
GRAINE DE LIN: sans variation, 113 & Tagaurog, fl. 255. — 111, 112 & Odessa, fl. 260.

HUILE DE NAVETTES: au comptant et à livrer un peu plus faible. — par 6 sem. fl. 35 1/2, compt. fl. 34 1/2; Septembre, fl. 34 à 33 3/4; Octobre, fl. 34 1/4 à 34. Novembre, fl. 34 1/2 à 1/4; Décembre, fl. 34 3/4 à 1/2. Mai, fl. 35 à 34 3/4.
HUILE DE LIN: plus animée, par 6 sem. fl. 27 1/2. Septembre, fl. 26 3/4 à 1/2.
HUILE DE CHAMPE: par 6 sem. fl. 36. Compt. fl. 35.
TOURTEAUX: de Navettes, fl. 62 à fl. 66; de Lin, fl. 7 1/2 à fl. 8 1/2.

ROTTERDAM, 21 JUILLET. — FROMENT. Par suite du minime approvisionnement du froment de Zélande, nouveau blond, des Flandres, d'Outre-Meuse et de Flackee, et de la présence au marché d'un bon nombre d'acheteurs, cette d'après s'est bien vendue. Petites parties, meilleure qualité, de fl. 7.70 à fl. 8. — bonne qualité moyenne de fl. 7.20 à fl. 7.50, moindre qualité, de fl. 6.20 fl. 7. — par rasière. Pol. n'est pas demandé, en vente 121, 125 & blond clair plus ou moins avarié, de Dantzig, a été vendu de fl. 241 à fl. 242. Les sortes rouges, à des prix élevés, transactions assez animées; 164 1/2 & Gênes, fl. 285; 162 1/2 & idem, fl. 267, fl. 270; 161 1/2 & fl. 260; 159, 160 1/2 & de la Haute Allemagne fl. 238, fl. 245; 158 1/2 & idem fl. 238, fl. 240; 157 1/2 & fl. 225.
SUAGES: de la Zélande et des Flandres par suite de la consommation restreinte 10 cents, en baisse; mais placés en partie; meilleure qualité, bien sée de fl. 5.20 à fl. 5.40 id. moindre qual. et celui d'Outre-Meuse de fl. 4.50 à fl. 5.10 par rasière. Les autres sortes faibles et sans affaires importantes; 153 1/2 & grande sorte du Brabant fl. 160; 151 1/2 & du Rhin, fl. 158; 152 1/2 & du Limbourg fl. 160; 152 1/2 & idem d'Alsace et de Delfland fl. 158.
ORGE: — Nouveau d'hiver de Zélande et de Flackee, assez grand approvisionnement, la qualité étant supérieure à celle du dernier marché, il a trouvé des acheteurs au prix de fl. 3.50 à fl. 4. — Orge suranné, très peu au marché et difficile à placer; idem d'hiver, de fl. 3.20 à fl. 3.40; a été de fl. 3.30 à fl. 3.50 par rasière. Des autres sortes fines 130 1/2 & dans à livrer à Schiedam, a été vendue fl. 185.
AVOÏNE: faible de Zélande et d'Outre-Meuse, courtes, de fl. 2.60 à fl. 3.30, idem longue, de fl. 2.20 à fl. 2.70 par rasière. Les autres sortes sans affaires.

SARRASIN: sans variation; 140 1/2 & du Brabant-Sept. fl. 182, fl. 185, fl. 190 de Grand-Brabant fl. 190, des Flandres fl. 175, de l'Outre-Meuse fl. 168.
FÈVES: comme précédemment; de Zélande et d'Outre-Meuse de fl. 4.60 à fl. 4.90. VESGES, de fl. 5.20 à fl. 5.70 par rasière.

GRAINES DE COLZA: L'approvisionnement de l'Outre-Meuse, Zélande, Flandres, d'Outre-Meuse et de Flackee est d'environ 600 lastes; la qualité assez satisfaisante; les meilleures qualités trouvent un placement facile, mais les plus inférieures étaient abandonnées; Zélande, meilleure qualité, de Flandres et d'Outre-Meuse 34, 55 L.; moindre qual. idem et de Flackee varie de 50 à 52. Le suivant qualité, poldres 51 1/2 L.

DANTZIG, 20 JUILLET. — Au marché d'hier il a encore été vendu: Froment indigène 15 lastes 127. 128 & (poids holl.) et 18 lastes, 131 & P. Prix connus: 7 1/8 L. 127 & à fl. 350; 19 L. 130 & et 10 L.; 132 & à fl. 370; 23 L. 131—132 & à fl. 390; 57 L. 130 & (poids holl.) et 30 2/3 L. 130—132 & à fl. 400; 65 L. (132 & poids holl.) et 25 L. 132 &, prix inconnus; 16 2/3 L. 121—122 & de seigle indigène à fl. 185 par last.

STETTIN, 22 JUILLET. — SEIGLE sur place n'a presque pas varié; 87—88 & 26 th. on fera facilement 25 1/4 th. fait et A.
SEIGLES: de la première main pris sur place et sans futaille, de la seconde main 20 3/4—20 1/2 &, avec futaille 22 & fait, négociations à terme, nulles.
HUILE DE NAVETTE: sur place 9 3/4 th. avec tonneau 10 1/4 th. fait; pour sept octobre 10 7/24 th. fait.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, LUNDI, 24 JUILLET. — Les fonds hollandais, avec quelques affaires, un peu moins fermes. Les russes 5 % fort demandés en hausse. Les espagnols et les autrichiens plus offerts. Les portugais se sont bien maintenus.
ROTTERDAM, LUNDI, 24 JUILLET. — Les fonds hollandais ont donné lieu à quelques transactions. Les cours étaient un peu plus faibles que la veille.
Des fonds étrangers les métalliques autrichiens 2 1/2 p. c. se sont maintenus; par contre le 3 p. c. intérieur espagnol était plus offert.

AMSTERDAM, LUNDI 24 JUILLET. — 2 heures. — Peu d'affaires: Fonds belges 5 % 78 fait; de 4 1/2 % 59 1/2; 5/8 et reste 68 3/4 P.; de 2 1/2 % a été traité 88 1/8, et reste A.
Fonds espagnols sans affaires.
2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 3/16 A. et 38 1/4 % P.
BERLIN, SAMEDI, 22 JUILLET. — Après le calme qui s'est manifesté dans les affaires à la fin de la semaine dernière, et au commencement de cette semaine-ci, l'activité a repris peu à peu sans qu'on en connût le motif, et le cours de tous les fonds qui avaient éprouvé une baisse sensible, s'est subitement amélioré. C'est avec cette tendance favorable que la Bourse a fermé aujourd'hui par une grande animation dans les transactions.

Les bourses étrangères n'ont exercé aucune influence sur le marché des fonds publics; c'est notamment le cas de la Bourse de Paris où la baisse continue des rentes françaises provient uniquement de la mauvaise situation financière de ce pays, et ne saurait pour ce motif exercer aucune influence fâcheuse sur les bourses de l'Allemagne. Au reste, la baisse continue de fonds français a été paralysée par la hausse des fonds anglais.

Sous l'empire de pareilles circonstances on ne saurait attribuer la hausse des fonds qu'exclusivement au retour de la confiance, qui se manifeste en effet par la grande abondance du numéraire. L'emprunt volontaire 5 % fait des progrès; de nombreuses souscriptions ont été faites pour compte de maisons étrangères. On croit qu'une fois la souscription close et l'emprunt représenté par les obligations, les cours seront bientôt au dessus du pair et dans ce cas, les obligations nos autres obligations 5 % arriveront également à ce cours.

Les cours des obligations d'Etat qui étaient tombés à 73 1/4 est resté aujourd'hui 73 5/8 A. Les primes de la *Seehandlung* 87 1/2 à 7/8 th. fait. La majeure partie des obligations du Mont-de-piété et des communes s'est améliorée.
Les fonds étrangers se sont relevés de leur léger mouvement de baisse. P. lonaux de 59 3/4 à 59 1/2; obligations idem de 500 fl. de 72 à 73 fait et A. St. Pétersbourg de 68 à 69 1/2; les autres fonds sont restés demandés. Les affaires de change étaient également animées; la majeure partie du papier a fermé en hausse sur le cours de la semaine dernière. Pour Vienne il ne se trouvait rien au marché; il en était de même de Hambourg, Francfort et de St-Petersbourg.

MADRID, MARDI, 18 JUILLET. — 3 p. c. 20 5/16 P.; (après la Bourse 20 1/8 A.); 5 p. c. 11 P.; (après la Bourse 10 3/4 A.). — Dette sans intérêt 4 1/8 P. (après la Bourse 4 1/8 A.). — Coupons 7 1/2 P. — Titres provisoires 3 3/4 A. — Dette passive étrangère 3 3/4 P. — Banque de St-Ferdinand 74 A. 76 P. — Escompte 4 1/2 p. c. — Changes: Paris, 4-60 P. — Londres, 43 7/8 P. — Marseille, 4-50 P. — Bayonne, 4-50 A.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 24 JUILLET.

Pol. ditto	3	52 1/2	Pol. ditto	3	52 1/2
Dito en liq...	3	70	Coup. Ardoin	5	6
Dito ditto...	4	70	Passive		
Emp des L. O. 4	68 1/2		Deffered		
S. d'Am...	31	68 1/2	Det. diff. à P.		
Soc. de C...	4	138	Portug. à L. 3	17 1/2	
Lac de Harl...	5	138	Dito ditto...	4	18 1/2
C de f. du R. 4			Droit à l'Conto		
Ch. de fer Holl.	62 1/2	63	Orques Rops	5	97 1/2
Dito ditto...	4	98	Dito ditto...	5	98
Belgique...	4	84 1/2	Certific. dito	5	84 1/2
B. Rothsch...	2	35 1/2	Dito ditto...	4	75 1/2
Exp. Ard...	5	8 1/2	Bill. Stieglitz	4	75 1/2
Dito de 510 L.	5	8 1/2	Cent. à Hamb.	5	75 1/2
Dito Piég. c. 5	8 1/2		Insc. en gr. l. 6	5	53 1/2

BOURSE DE ROTTERDAM DU 24 JUILLET.

PAYS-BAS. — Dette active	2 1/2	0/0	Est. — Ard. int.	L. 510	5 0/0
Dito ditto	5	70	Russie. — Emprunt	5	0/0
Dito ditto	4	70	Stieglitz.	4	0/0
Exp. Ard. de L. 170	5	8 1/2	AUTRICHE. — Certif. Mét.	2	0/0

BOURSE DE VIERNE DU 21 JUILLET.

Beau. Cade de la	10	10	Autr. Métal.	5	
hq. B. — 22	10	10	Dito 2		
Cert. de la soc.	2	10	L. 250E. 1839	495	
R. — 2	10	10	Dito de 750E.		
Emp. — 4	51		Por. l. de 300	345	
Dito — 3	51		Dito de 500	245	
Dito — 4	69		Rade. Lots de		
Dito de 1840	5	76 1/2	50 1840		102
Dito 1842	5	76 1/2	Dito 1845		57
Holl. D. act. 2			Esp. Ep. 1834	5	87

BOURSE DE VIERNE DU 21 JUILLET.

Métalliques	5	76 1/2	Emprunt 1834	126	
»	4	64, 65	» 1839	86, 87	
»	3	46 1/2	Ch. de fer Milan	65, 66 1/2	
»	2	41	» du Nord	108 1/2	

CHANGES D'AMSTERDAM DU 24 JUILLET.

Paris court	2	100	Napels 2/m	71	A. Londres court.	11 5/8
2/m	56 1/2		A Vienne 6/8	31	P. 2/m	11 9/8
Madrid 3/m	200		A Francfort 6/8	98 1/2	A Hamb. court	35
Lisbonne 3/m	40		A S-Petersb. 2/m	174 1/2	2/m	35 1/2
Genes 2/m	44 1/2					

CHANGES D'AMSTERDAM DU 24 JUILLET.

Amsterdam c.	1/2	2/m	Londres court.	25,60	P. 2/m	21 1/2
2/m	4 1/2		A Hamb. court	35		
Rotterdam c.	1/2	2/m	Hambourg c.	187 1/2	P.	
2/m	4 1/2					
Paris court	1/2	2/m				

CHANGES D'AMSTERDAM DU 24 JUILLET.

Amsterdam c.	1/2	2/m	Londres court.	25,60	P. 2/m	21 1/2
2/m	4 1/2		A Hamb. court	35		
Rotterdam c.	1/2	2/m	Hambourg c.	187 1/2	P.	
2/m	4 1/2					
Paris court	1/2	2/m				

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MARDI 25 JUILLET.